



Carte de séjour pluriannuelle

Par **Ake Achi Deluxe**, le **21/11/2017** à **19:30**

Bonjour Maître Konate

Mon époux est arrivé en France en 2012 avec visa longue durée celui ci a expiré il est resté en France sans titre de séjour. Nous nous sommes pascés en 2015 et nous nous sommes mariés en mars 2016 où nous avons régularisé sa situation. Donc visa de régularisation et titre de séjour d'un An. IL est né en Allemagne mais il a gardé sa nationalité ivoirienne.

Aujourd'hui peut il prétendre à une carte de résident ou alors une carte de séjour pluriannuelle